

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Avril 2019

L' an 2019 et le 8 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de MOUGIN Christian Maire

**Présents** : M. MOUGIN Christian, Maire, Mmes : BARBIERE Laurence, LE CALVEZ Aude, MAILLARD Maryline, THIEBEAUX Christine, MM : CALLURA Alessandro, COLLEAUX Jean-Claude, ELIET Daniel, LABILLOY Laurent, VIOT Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GEOFFROY Elodie à Mme LE CALVEZ Aude

Excusé(s) : Mme CHARBAU Ophélie

Absent(s) : Mmes : PIRSON Sandrine, VAUTIER Jessica, M. REITER Cédric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 29/03/2019

**Date d'affichage** : 29/03/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Ardennes  
le : 11/04/2019

et publication ou notification  
du : 11/04/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LE CALVEZ Aude

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

### **SOMMAIRE**

Compte de gestion 2018 - 05/2019  
Compte administratif 2018 - 06/2019  
Affectation du résultat 2018 - 07/2019  
Taux d'imposition 2019 - 08/2019  
Subventions aux associations - 09/2019  
Location de salles aux associations - 10/2019  
Location droit de chasse et pêche - 11/2019  
Budget primitif 2019 - 12/2019  
Suivi AP/CP - 13/2019  
Décisions prises dans le cadre des délégations - 14/2019  
Délibération ONF - 15/2019  
Tarif droit de place - 16/2019

### **Compte de gestion 2018**

réf : 05/2019

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 présentant un excédent global de 433 953.50 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Compte administratif 2018**

réf : 06/2019

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Monsieur COLLEAUX Jean-Claude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif de l'exercice 2018 présente un excédent global de 433 953.50 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2018 présentant un excédent global de 433 953.50 € est approuvé.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **Affectation du résultat 2018**

réf : 07/2019

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 8 avril 2019, le compte administratif pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement de 515 735.08 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 81 781.58 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 pour un montant de 95 714 €,

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 177 495.58 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 338 239.50 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Taux d'imposition 2019**

réf : 08/2019

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 10.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 12.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 21.00 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subventions aux associations**

réf : 09/2019

Le conseil municipal vote les demandes de subventions pour l'année 2019, comme suit :

- Maubert Festivités 5 250 €
- Familles Rurales 2 400 €
- Ardennes Génétique Rocroi 1 000 €

• SPA de Cliron	100 €
• Foyer Maubérien	1 850 €
• Football Club de Maubert	1 900 €
• CCAS	8 000 €
• Fanfare de Rimogne	850 €
• Secours Catholique	200 €
• Les Restos du Coeur des Ardennes	200 €
• Croix Rouge	200 € (1 abstention)
• EVA 08	200 €
• Maison de la Thiérache	200 €

Madame MAILLARD n'a pas pris part à la délibération concernant le Foyer Maubérien, Madame LE CALVEZ n'a pas pris part à la délibération concernant le Football Club, Madame THIEBEAUX n'a pas pris part à la délibération concernant EVA 08.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Location de salles aux associations**

réf : 10/2019

Le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles municipales aux associations, pour l'année 2019, comme suit :

- Familles Rurales de Maubert 290 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Location droit de chasse et pêche**

réf : 11/2019

Le conseil municipal décide d'appliquer le coefficient de 0.9696 au loyer annuel pour 2019, concernant la location du droit de chasse et du droit de pêche soit :

$$372.68 \text{ €} \times 0.9696 = 361.35 \text{ €}$$

La société de pêche de Maubert-Fontaine remboursera également les charges telles que l'eau, l'électricité, la redevance d'assainissement et la concession de parcelle 88 par l'émission d'un titre exécutoire en fin d'année.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget primitif 2019**

réf : 12/2019

Le conseil municipal vote le budget primitif de l'année 2019 et l'arrête en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 978 105 €
- section d'investissement 395 886 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Suivi AP/CP**

réf : 13/2019

Par délibération n° 24/2016 en date du 14 avril 2016, le conseil municipal décidait de la mise en place d'une AP/CP pour la mise aux normes PMR des trottoirs dans le Bourg.

Le programme voté à cette date n'ayant pu être respecté, faute de subventions de l'Etat, il est nécessaire de faire des ajustements comme suit :

Montant global de l'AP : 408 300 € TTC

CP 2017 : 69 840 € TTC

CP 2018 : 0 € TTC

CP 2019 : 0 € TTC

CP 2020 : 338 460 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de modifier** le calendrier des autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différentes tranches selon le détail ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Décisions prises dans le cadre des délégations**

réf : 14/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations :

- encaissement d'un chèque de 543 € du Trésor Public (dégrèvement taxe foncière 2018 sécheresse)
- encaissement d'un chèque de 1 401.76 € de Groupama (sinistre sur miroir rte de Charleville)

Pas de vote (pour : contre : 0 abstentions : 0)

### **Délibération ONF**

réf : 15/2019

Madame/Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Tarif droit de place**

réf : 16/2019

Le conseil municipal fixe le tarif suivant pour les droits de place des camelots lors du Comice Agricole du 23 juin 2019 :

- 1 € le mètre linéaire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 21:30

En mairie, le 08/04/2019

Le Maire

Christian MOUGIN

